



## A propos de mes congés avant mon congé sabbatique

Par **Quinquin**, le **20/11/2012** à **22:13**

Bonjour,

Mon congé sabbatique m'a été accordé au 31/12/2012. J'ai donc posé mes congés : c'est à dire 19 jours ouvrables plus ma RTT (1 semaine) accolée pour un départ le 1/12/2012 mais cela m'a été refusé. On m'a oralement répondu que je ne pouvais prendre ces 19 jours ouvrables qu'après mon retour, je ne suis pas certaine que cette réponse soit juste, qu'en pensez-vous ? Cordialement, Quinquin.

Par **pat76**, le **21/11/2012** à **17:58**

Bonjour

Vous ne pouvez prendre que les jours de congés payés que vous aviez acquis entre le 1er juin 2011 et le 31 mai 2012.

Vous devrez les avoir pris avant le 31 mai 2013.

Quand débute votre congé sabbatique et à quelle date doit-il se terminer?